

# Formation : Mettre en œuvre la gestion des

# Maîtriser les diverses obligations et mettre en place une gestion des déchets efficace

DURÉE: **4,5 Jours** (29H)

Prix: 1990,00 € HT





## Objectifs et compétences visés

- Maîtriser les obligations des producteurs, transporteurs et éliminateurs de déchets.
- Mettre en place une gestion des déchets : de la production à l'élimination
- Comprendre le fonctionnement et les contraintes d'un site de traitement de déchets.

## À qui s'adresse la formation?

#### **Profils**

Toute personne de l'entreprise ayant à prendre en charge la gestion technique des déchets dans l'industrie.

#### Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

## Contenu de la formation

#### 1 - Module E-LEARNING à visionner en autonomie (01h00)

- Définitions et caractérisation des déchets
- Réglementations applicables (internationale, communautaire, française), la fiscalité
- La responsabilité des producteurs
- Les différents acteurs du secteur du déchet

#### 2 - Présentiel (28h00)

#### Définition et cadre réglementaire

Validation des notions abordées au sein du module E-LEARNING

## Les étapes de la mise en place d'une gestion des déchets dans l'entreprise

- Diagnostic : identification et caractérisation des déchets
- Identifier les solutions de traitement possibles : réduction à la source, réutilisation, recyclage, valorisation ou élimination
- Le tri
- Le stockage
- La valorisation et le traitement

Les obligations du producteur de déchets et les procédures administratives applicables aux producteurs de déchets dangereux (Trackdéchets, registre de suivi de déchets, CAP, BSD, déclarations GEREP...)

Les déchets « particuliers »

- Déchets d'emballage
- Huiles usagées
- Piles et accumulateurs
- DEEE
- Déchets contenant de l'amiante
- Pneumatiques
- DASRI

Les transferts transfrontaliers de déchets

#### Le transport des déchets

Le cadre règlementaire

Les risques du transport de marchandises dangereuses

#### L'ADR:

- La classification des marchandises dangereuses
- Les emballages (transport en colis)
- Marquage et étiquetage des colis
- Cas pratique : transport des batteries mis au rebut
- Signalisation des véhicules
- Transport en citerne / vrac benne
- Équipements de bord
- Les documents de bord
- La formation des conducteurs
- Les principales obligations de l'expéditeur, du chargeur, du transporteur et du déchargeur
- Le conseiller à la sécurité
- Responsabilité et obligations des intervenants / les sanctions
- Chargement / déchargement des véhicules

#### La sûreté

#### Cas pratique

 Réalisation d'une étude de cas: identification des déchets et recherche de filières d'élimination

Visite de centres d'élimination de déchets dangereux et de déchets non dangereux

#### Examen écrit et oral

### Modalités de la formation

Obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite (QCM) et d'une épreuve orale (soutenance devant un jury).

#### Nos plus

- Le module E-LEARNING est créé par des experts métiers.
- Des QCM d'entrainement et une fiche de synthèse sont disponibles au sein du module E-LEARNING.
- Une étude de cas permet de mettre en application les enseignements dispensés pendant la formation.
- Les visites d'un centre d'élimination de déchets dangereux et d'un centre d'élimination de déchets non dangereux sont organisées.
- La formation est animée par des intervenants de qualité, experts dans la gestion des déchets industriels

## CNPP en quelques chiffres

21000 stagiaires / an



diplômés / an

+ de 500 + de 400

98%

de stagiaires satisfaits en 2024



## Les prochaines sessions

Du 08/06/26 au 12/06/26 Vernon 1990,00 € HT

Du 30/11/26 au 07/12/26 Vernon 1 990,00 € HT

## Besoin d'information sur votre prochaine formation?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

+33 (0)8 06 00 03 70